

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 27 novembre 2023 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – BROUSSE – DUVERT – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI.

M. Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absents excusés : MM. et Mmes MARCAILLOU – FOURES – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **DEMANDE DE SUBVENTION : FEDERATION FRANCAISE DE FOOT : ECLAIRAGE DU STADE.**

M. le Maire propose à ses collègues de solliciter la Fédération Française de Foot pour une aide financière concernant le remplacement des luminaires des projecteurs du complexe sportif par des LED.

Les travaux s'élèvent à 48 559.68 € T.T.C.

Il propose de solliciter une aide de 20 000 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **ONF : ETAT D'ASSIETTE 2024 ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS.**

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été saisie par les services de l'ONF pour une proposition de coupes de l'état d'assiette dans le cadre de la gestion de la forêt communale relevant du régime forestier.

Cette proposition est prévue dans le cadre du programme 2024 et porte sur deux parcelles qui représentent une surface de 14,2 ha et un volume présumé réalisable de 486 m<sup>3</sup>.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **ADMISSION EN NON-VALEUR.**

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'il convient d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables sur demande de la Trésorerie. Les sommes en cours remontant à plusieurs années s'élèvent à 1 429.55 €.

M. le Maire propose de les déclarer irrécouvrables.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (10 voix pour, 1 abstention).

Il en profite pour informer ses collègues que pour 2024, la commune aura obligation de constituer sur le budget, une provision liée à ce risque.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- **ACQUISITION BATISSE INDIVISION BENIT (AA 146).**

M. le Maire fait part à ses collègues que suite à une négociation, l'indivision BENIT propose la vente de la parcelle bâtie AA n° 146, au centre du village.

La bâtisse est en état de délabrement, suite à un incendie et ce depuis plusieurs années.

M. le Maire indique que l'objectif est d'aménager un espace public.

Le prix proposé est de 45 000 € pour une superficie de 168 m<sup>2</sup>.

Accord du Conseil Municipal.

Il en profite pour indiquer que le CAUE sera saisi pour conseils en urbanisme et environnement avant travaux. Ce service interviendra également pour la parcelle située à La Placette.

- **CONVENTION D'ELECTRIFICATION INDIVISION BENIT (AD 83).**

M. le Maire informe ses collègues que la commune est saisie par le SYADEN pour l'extension d'un réseau électrique dans le cadre du permis de construire obtenu par l'Indivision BENT pour la réalisation de deux maisons, au lieu-dit « Le Crouzet ».

Le montant des travaux s'élève à 14 530 € H.T.

Le SYADEN les subventionne à hauteur de 40 %, pour un reste à charge de 8 718 €.

Il rappelle que dans le cadre de ce type d'intervention, une convention est passée avec les bénéficiaires qui remboursent le montant avancé par la commune.

Ces derniers ont donné leur accord et M. le Maire demande à ses collègues l'autorisation de signer le devis des travaux et la convention à passer avec l'indivision BENIT.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **RECENSEMENT COMMUNAL 2024.**

M. le Maire informe ses collègues du recensement de la population qui est prévu du 18 janvier au 17 février 2024.

Compte tenu de l'agrandissement du village, 3 districts sont créés.

Ce recensement sera réalisé par les employés communaux en dehors de leur heures de travail. Ils seront rémunérés en heures supplémentaires correspondantes.

L'équipe est composée de :

- Sylvie ROBIN, coordonnateur principal,
- Valérie BOURGUIGNON, coordonnateur suppléant,
- Andrée BOUSQUET, Laurence LENTZ et Nicolas PITIE, agents recenseurs.

Cette question ne fait pas l'objet d'un vote.

- **DECISIONS MODIFICATIVES.**

Cette question ne fait l'objet d'aucun débat compte tenu que des Décisions Modificatives ne sont pas nécessaires pour le budget 2023.

- **LOTISSEMENT LE CROUZET : TRANSFERT DE PROPRIETE DES ESPACES VERTS.**

M. le Maire fait part à ses collègues que ce point fait l'objet d'un 3<sup>ème</sup> débat en Conseil Municipal suite à deux délibérations précédemment prises.

Le litige porte sur les arbres situés dans la partie espaces verts du lotissement.

Les élus craignent que leur état n'entraîne des dégâts dont la commune aurait à supporter la charge.

M. le Maire indique que suite à des négociations avec la société Hectare, un élagage a été réalisé et qu'en l'état, il n'y a plus de risque évident.

Il propose comme cela a été le cas pour l'ensemble de toutes les opérations immobilières privées, d'intégrer dans le domaine public communal l'ensemble des équipements voirie, réseaux et bassin de rétention qui avaient fait l'objet d'une précédente délibération en date du 03 juillet 2023 et de compléter par les espaces verts situés section AD n° 127, 130, 139 et 140.

Accord à la majorité (8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions).

- **INFORMATIONS APPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL.**

- Communication du tableau des entreprises retenues pour la salle polyvalente,
- Bilan des sacs de déjections canines : M. le Maire sollicite ses collègues pour réfléchir à des propositions au regard de la situation,
- Acti City : le service en direction des jeunes a du succès, près de 30 ados sont adhérents,
- Distributeur à billets : Le bilan fait état de 1 200 opérations de retrait mensuel en moyenne et son financement est en partie compensé par les publicités du panneau numérique,
- Virement ordonnateur n° 11 d'un montant de 8 900 €,
- Projet de révision du PPRI dont la procédure devrait se dérouler en 2024, pour une approbation début 2025,
- Indemnités agents et pouvoir d'achat (décret fin d'année 2023) : Ces deux dossiers sont soumis à l'avis de la commune et du Centre de Gestion. Ils seront débattus lors du prochain Conseil Municipal.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. BENOIT :

- Mise en place des illuminations de Noël prévue à partir du 04 décembre,
- Campagne de plantations des espaces verts : 380 plantes d'une valeur de 2 310 € ont été offertes par le Conseil Départemental. Une expérience de paillage sera effectuée au regard de la politique « Espaces Verts » entreprise par la commune depuis de nombreuses années. Il est envisagé de participer au concours Aude Fleurie pour l'édition 2024,
- Mise en place des containers ordures ménagères suite à la modification décidée par le Covaldem. Les emplacements sont pratiquement tous arrêtés et la nouvelle collecte débutera à partir du 13 décembre 2023. Des ajustements seront apportés durant l'année 2024 pour un positionnement définitif en fin d'année avec habillage des containers. Un passage par semaine et un lavage par an sont prévus ainsi que la suppression des sacs jaunes.

M. COULONVAL indique que la réserve communale est composée de 27 bénévoles.

M. AZEMA indique que de nouvelles illuminations seront posées en sus de celles déjà prévues.

Mme POUSSE fait part d'une forte activité à la bibliothèque avec de nouveaux adhérents.

M. GREFFIER informe ses collègues de la mise en place de la procédure, en liaison avec la gendarmerie et le parquet, concernant le problème de cabanisation dans certains secteurs du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 30.

Le Maire,



Alain MARTY